

## VOTRE SEJOUR DE A à Z

### Accompagnant

Si vous êtes en chambre particulière et selon les disponibilité du service, un de vos proches peut rester avec vous durant votre hospitalisation. Vous devez en faire la demande lors de la pré admission ou de l'admission. Les tarifs des lits et des repas accompagnants vous seront indiqués à ce moment-là.

### Accueil

A l'accueil, vous trouverez des hôtesse pour vous accueillir, vous renseigner et vous aider. N'hésitez pas à leur poser vos questions ou à leur faire part de vos remarques. Vous pouvez aussi vous adresser aux infirmières ou à la surveillante d'étage.

### Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

### Calme

Vous devez respecter le repos des autres malades, comme ils doivent respecter le vôtre. Veillez à baisser le volume de la radio ou de la télévision.

### Chambre particulière

L'établissement demande la prise en charge auprès de votre Mutuelle (en cas de convention avec l'établissement). Attention, elle n'est pas prise en charge pour les bénéficiaires de CMU, article L115, accidents du travail, affections de longues durées à 100% et les AME.

La chambre particulière vous sera attribuée en fonction des disponibilités de l'établissement.

### Confidentialité

Ensemble, respectons la ! Pour garantir au mieux votre intimité et le secret professionnel.

### Courrier

Le courrier est distribué dans les chambres chaque jour en fin de matinée. Votre courrier sera posté chaque jour vers 16 heures.

### Culte

Vous pouvez à tout moment demander la présence d'un représentant de votre confession religieuse auprès de l'infirmière ou de la surveillante d'étage.

### Dégradation du matériel

Toute dégradation du matériel par un patient ou un proche sera à sa charge.

### Dépassement d'honoraires

Les médecins libéraux secteur 2 peuvent vous demander un dépassement d'honoraires avec votre accord préalable. Le remboursement s'effectue sur la base des honoraires conventionnés. Votre médecin vous donnera toutes les informations sur les honoraires qu'il compte pratiquer.

### Dépôt d'argent ou d'objet de valeur

Nous vous déconseillons d'apporter des bijoux ou de vous munir d'une importante somme en espèces. Un coffre est à votre disposition dans le service néanmoins la clinique décline toute responsabilité en cas de vol.

### Distributeurs

Les distributeurs de boissons chaudes et froides, de biscuits sucrés et salés sont à votre disposition dans le hall d'accueil.

### Flours

Selon les services d'hospitalisation, les fleurs ne sont pas acceptées. Renseignez vous auprès de la surveillante de votre étage.

### Handicapés

Nous avons des chambres, des toilettes, des rampes d'accès et des places de parking adaptées.

### Permission de sortie

Si votre état le permet, vous pouvez profiter du parc de la clinique, sans oublier d'en informer l'infirmière.

### Personnel

Le personnel soignant est identifié par un badge indiquant son nom et sa qualification.

Infirmières : Tenue blanche et bleue.

Aides-soignantes : Tenue blanche et verte.

Agents de service hospitalier : Tenue verte.

### Questionnaire de satisfaction

Notre souci permanent étant d'améliorer votre hospitalisation, un questionnaire vous est remis lors de votre séjour. Nous vous remercions de bien vouloir y répondre et de le remettre à l'équipe soignante ou de le déposer dans les boîtes à lettre réservées à cet effet.

### Repas

Le petit-déjeuner est servi à 7h30,  
le déjeuner à 11h30  
et le dîner à 18h30.

### Sortie

Votre sortie est toujours décidée par votre médecin et a lieu à partir de 9h30 et avant 11h.

### Tabac

Le tabac est formellement interdit dans tout l'établissement.

### Transport

A l'accueil, vous pouvez demander à une hôtesse de vous appeler un véhicule. Les formalités de prises en charge et de règlements se font directement auprès de la société de transport. Un VSL ou une ambulance peuvent être prévus, une prescription médicale est nécessaire et établie par votre médecin.

### Téléphone

Composer le « 0 » pour appeler directement l'extérieur, suivi de votre numéro d'appel. Les téléphones portables sont interdits dans l'établissement.

### Télévision

Les chambres sont équipées d'un poste de télévision (moyennant un forfait journalier). Dans le respect du repos de chacun, nous vous demandons de maintenir le volume sonore à un niveau raisonnable.

### Visites

Les visites sont autorisées de 9h00 à 21h30, et sont limitées à 2 personnes. Vos parents et amis sont les bienvenus, en revanche la présence des enfants n'est pas toujours souhaitable, veuillez vous en assurer auprès du personnel soignant.

### Vous

Pour un bon rétablissement, nous vous conseillons d'éviter les visites nombreuses, bruyantes et prolongées. Nous vous conseillons de suivre les conseils de l'équipe médicale afin de bénéficier au mieux des soins proposés.

**Nous vous souhaitons un prompt rétablissement au sein de notre établissement.**